



Indivision terrain agricole

Par Torquemada gx

Bonjour.

Possédant des parts d'un terrain en indivision, est-il possible que j'utilise la surface qui correspond à mes parts pour lancer mon entreprise agricole?

Très cordialement

M. xxxxx anonymisation

Par ESP

Bonjour

Vous ne dites pas si ce terrain est exploité, et par qui ?

En tant qu'indivisaire, vous avez le droit de jouir du terrain agricole de manière égale avec les autres indivisaires.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432422]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432422[/url]

Il faut savoir avant tout que dans le cadre de l'indivision, il n'y a pas eu de partage donc aucune matérialisation (délimitation) de part.

Cette exploitation est certainement conditionnée par l'accord des autres indivisaires.

Prenez des infos auprès de la chambre d'agriculture